

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE GESTION SEDIMENTAIRE P16
TERRITOIRE TECH-ALBERES – 2024

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales pour la programmation de travaux de gestion sédimentaire P16 sur le territoire Tech Albères pour l'année 2024.

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de la programmation :	Travaux	180 000 € HT
	Moe suivi	15 000 € HT

Soit une dépense totale subventionnable de 195 000 € HT

AERMC	50 %	97 500€
Région Occitanie	10%	19 500€
Département 66	20%	39 000€
Autofinancement	20 %	39 000€

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

